

Questions orales

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en vertu de la loi, la Commission nationale de l'énergie jouit d'une autorité précise dans l'application de certaines mesures. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en vertu de sa responsabilité relative aux terres des Territoires, formera sous peu une commission spéciale d'enquête chargée d'étudier les aspects économiques et sociaux de ce projet pour les Nordiques, ainsi que les problèmes d'environnement qui surviendront au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons l'intention de nommer sous peu un juge qui sera chargé de mener cette enquête.

* * *

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—LA RESTRICTION IMPOSÉE À L'EDMONTON VIDEO LIMITED

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. La CRTC a délivré un permis à la Edmonton Video Limited l'autorisant à créer une troisième station de télévision anglaise, CITY d'Edmonton, en Alberta. Étant donné que la Commission exige que la station KREM de Spokane, dans l'État de Washington, ne soit perturbée qu'un an après l'entrée en ondes de CITY, mes commentants doivent-ils déménager à Vancouver, Victoria, Montréal, Oshawa ou Hamilton pour avoir un choix de canaux de télévision? Quel est le but...

● (1500)

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur...

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas terminé. Allez-y.

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, je voulais répondre au député, qu'il soit le guide spirituel ou temporel de ses électeurs: cela ne me concerne pas personnellement. J'aimerais ajouter que les restrictions concernant la télévision par câble n'ont pas été imposées à Edmonton uniquement mais également dans diverses autres villes pour des raisons concernant la viabilité économique des stations canadiennes dans les diverses capitales. Je ne puis réellement pas en dire davantage dans le délai prévu pour répondre dans le cadre de la période des questions, mais c'est la raison essentielle.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ORGANISATION DE SERVICES PSYCHIATRIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné qu'il est de plus en plus fréquent que nos tribunaux prononcent une sentence en recommandant que les condamnés reçoivent des soins psychiatriques, et étant donné que la plupart des détenus dans les institutions fédérales ne reçoivent pas un traitement psychiatrique suffisant avant d'être libérés sur parole, quelles mesures le ministre prend-il pour résoudre ce problème croissant?

[M. McKinnon.]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de créer cinq centres médicaux et psychiatriques régionaux. Trois sont déjà terminés et nous espérons commencer les deux autres cette année, un à Saskatoon et l'autre dans les Maritimes. Je pourrais ajouter que nous avons du mal à recruter un nombre suffisant de psychiatres pour pourvoir aux postes disponibles. Il est très difficile de les faire travailler à notre service.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND SYNDICAT DES MARINS-LAKE CARRIERS ASSOCIATION—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail, une question d'une impérieuse et urgente nécessité. Comme la saison de navigation dans les Grands lacs va ouvrir cinq jours plus tôt que d'habitude, le 1^{er} avril, et qu'il faut absolument empêcher la grève du Syndicat des marins, le ministre nous dirait-il quelles mesures il a prises depuis la présentation de son rapport général hier et avant-hier, pour que les employeurs, les 17 compagnies maritimes et le syndicat en viennent à une entente, car étant donné l'accumulation du blé, il importe de prendre des mesures pour que les expéditions dans les Grands lacs ne subissent aucun retard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà signalé au très honorable représentant à la Chambre, le gouvernement sait très bien à quel point la situation serait grave si la grève n'aboutissait pas à une entente. Mais je puis assurer au très honorable représentant que l'on prend toutes les mesures possibles pour régler ce conflit. Je veux parler ici des médiateurs de notre ministère, très expérimentés en la matière, et de mes démarches personnelles auprès des parties intéressées.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au très honorable représentant pour une question supplémentaire, et peut-être au député de Huron ensuite, après quoi la présidence devra passer à l'ordre du jour.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre a présenté un rapport à la Chambre, nous dirait-il s'il est satisfait de la marche des négociations jusqu'à présent et du concours de son ministère? Est-il à peu près sûr qu'il n'y aura pas de grève, car une grève aujourd'hui serait un coup mortel pour le marché du blé de l'Ouest à l'étranger et pour l'agriculteur?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, sans vouloir donner dans les détails, je pense qu'il y a effectivement une grève à l'heure actuelle, bien que le nombre des employés en cause ne soit pas considérable. Je pense que le très honorable représentant est au courant de cela. Pour ce qui est de savoir si je suis satisfait, naturellement personne n'est satisfait tant que la grève n'a pas abouti à un règlement. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne vois pas quelle autre méthode que celle que nous employons actuellement pourrait être plus satisfaisante et pour le gouvernement et pour la Chambre. Le fait de vouloir adopter une mesure législative en ce moment, à mon avis, ne ferait qu'aggraver la situation et ne s'avérerait avantageux ni pour les producteurs de blé de l'Ouest ni pour les autres.